

Sujet : Droit d'auteur dans le cyberspace au Vietnam

Au 20^e siècle, l'Internet a commencé à se développer. En matière de propriété littéraire et artistique, l'incidence des nouvelles technologies sur la création fut réelle et parfois positive. Cependant, les nouvelles technologies causent des conséquences négatives sur la création elle-même. C'est le phénomène du piratage des œuvres sur l'Internet. Les prérogatives d'auteur sont alors menacées, car tous les citoyens peuvent être des consommateurs des œuvres sans difficulté, ni rémunération pour l'auteur. Alors que la législation vietnamienne dans cette matière est encore silencieuse, aucune étude pertinente et approfondie n'existe pour l'instant au Vietnam. Cette thèse vise à apprécier l'efficacité de la protection et de l'exploitation du droit d'auteur dans le cyberspace au Vietnam tant en théorie qu'en pratique.

La première partie se consacre à l'étude des enjeux de l'application du droit d'auteur dans le cyberspace. L'analyse porte au premier rang sur les influences de l'Internet sur les droits d'auteur. Il s'agit donc d'étudier les caractères ainsi que les attributs des prérogatives morales et patrimoniales de l'auteur afin d'analyser pourquoi et comment l'Internet peut les influencer. Le développement de ce travail aborde ensuite l'exploitation du droit d'auteur dans cet environnement. La pertinence de l'étude de cette question se trouve dans l'idée selon laquelle sans l'exploitation, les prérogatives de l'auteur sont dépourvues de valeur.

La deuxième partie porte sur les mesures de protection du droit d'auteur ainsi que les aspects de droit international privé. À ce titre, deux types de mesures de protection des droits d'auteur sur l'Internet sont envisagés, à savoir d'une part, l'engagement de la responsabilité des acteurs relatifs à l'exploitation des œuvres sur l'Internet, et d'autre part, le renforcement des sanctions civiles, administratives tant que pénales. En outre, pour une meilleure protection du droit d'auteur sur l'Internet, les conflits de juridictions ainsi que les conflits de lois pour des litiges ayant des éléments d'extranéité provoqués par l'espace sans frontière comme Internet doivent être résolus. En effet, est retenu en général pour la détermination du tribunal compétent, un principe selon lequel le tribunal du domicile du défendeur est compétent de juger ainsi que le tribunal du lieu du délit. Quant à la loi applicable, d'après un principe posé par la Convention de Berne, dit *lex loci protectionis*, l'étendue et les moyens de recours garantis à l'auteur pour sauvegarder ses droits sont réglés exclusivement par la législation du pays où la protection est réclamée.